

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Les principaux actionnaires d'Amen Bank et l'intermédiaire en bourse Amen Invest informent le public qu'un contrat de liquidité est mis en place afin d'assurer la liquidité des actions Amen Bank et la régularité de leur cotation et ce conformément à la décision générale du CMF n°9 relative au modèle type de contrat.

Le contrat de liquidité d'Amen Bank entrera en vigueur le lundi 31 mars 2008. Il est composé de 40 000 actions et de 1 million de dinars de liquidité.

Ce contrat est conclu pour une durée d'une année.